



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2025, s'est rassemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs STEFFE, ACQUIER, AUBRY, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU et ZGAINSKI.

#### **ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Madame BAVARD à Madame HUIN, Madame BETTON à Madame REMIGI, Madame BOUSSEAU à Monsieur CELAN, Madame LAMBERT-RIFLART à Monsieur LANGLOIS, Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Pierre CHIBRAC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025- DELIBERATION N°8/13.**

Réf : Petite Enfance-Martine Domine -9-1

### **OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU TEMPS D'ACCUEIL FAMILLE ET GUIDE DE BIENVENUE - AUTORISATION**

Madame BINET expose :

En 2022, afin de rompre l'isolement des familles Ukrainiennes et favoriser leur socialisation, le Relais Petite Enfance (RPE) a mis en place des temps d'accueil dans les locaux de la Maison Petite Enfance.

Depuis, le RPE propose ces Temps d'Accueil Famille, à tous les futurs parents, parents, grands-parents, proches et assistants familiaux, cestadais ou non cestadais, et leurs enfants de moins de 4 ans, les mercredis matin.

Une animatrice du RPE est présente auprès des participants pour partager un temps d'écoute, de rencontre, d'échanges sur la parentalité et de jeu pour les enfants.

Afin de poser les objectifs de ces Temps d'Accueil Famille, et de garantir le cadre et les modalités de fonctionnement, un règlement de fonctionnement et un guide de bienvenue ont été élaborés.

Ces documents s'appuient sur la Charte nationale d'accueil du jeune enfant et sur la Charte nationale de soutien à la parentalité.

Il vous est proposé d'adopter ces deux documents qui seront transmis aux familles fréquentant le Temps d'Accueil Famille. Ils seront également consultables en ligne, sur le site de la Mairie.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Madame BINET,
- Adopte le projet de fonctionnement et le guide de bienvenue du Temps d'Accueil Famille.

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



Pierre CHIBRAC

**LE MAIRE**



Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 13/11/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 13/11/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.